

# LA MRC : SES PARTICULARITÉS

Par **MRC**, nous référons à l'ensemble des actrices et des acteurs de la MRC impliqués dans la démarche : conseil des mairesses et des maires, personne élue RQF, comité de pilotage, comité de coordination, responsable administratif et chargée ou chargé de projet.

Par **municipalités participantes**, nous référons à l'ensemble des municipalités de la MRC impliquées dans la démarche, ainsi que les actrices et les acteurs de ces municipalités : conseil municipal, personne élue RQF, comité local et responsable administratif.

## Les avantages de faire une démarche MRC :

- **La complémentarité des champs de compétence** ainsi que la **portée des actions** sur deux niveaux (régional et local) apportent de l'envergure et de la crédibilité à la démarche, et permettent d'aborder de manière régionale des enjeux qui ne pourraient pas être résolus à l'échelle locale. Ainsi, par ses responsabilités, la MRC est souvent bien placée pour intervenir et maximiser l'impact d'une action sur la qualité de vie des familles de l'ensemble du territoire (ex.: transport collectif, habitation, réseau scolaire, aménagement du territoire).
- **Le partage et la mise en commun de ressources** humaines, financières, techniques et de communication entre les municipalités et la MRC favorisent la participation de l'ensemble des municipalités d'une MRC, particulièrement des plus petites.
- **L'approche de concertation** préconisée dans le cadre de la démarche **favorise un échange intermunicipal** et régional ainsi que la représentativité de l'ensemble des actrices et des acteurs. Elle **permet également de briser l'isolement vécu par certaines petites municipalités** en encourageant leur présence au sein des comités et lors des activités de consultation.
- **Un processus :**
  - du « bas vers le haut » qui permet de **rester branché sur les réalités des milieux**.
  - du « haut vers le bas » qui permet de **dégager une vue d'ensemble des enjeux** et de **créer une vision globale** impliquant les actrices et les acteurs tant municipaux que régionaux.

## Pour commencer du bon pied dans une démarche MRC :

- **S'appuyer sur le contexte et les réalités territoriales** - Les éléments suivants permettent de réaliser une première lecture factuelle du contexte et des réalités territoriales dans lesquels s'inscrit la démarche :
  - Information sur les municipalités qui ont adhéré au projet : nombre de municipalités, nom des municipalités, nom de la personne élue RQF et de la personne responsable au plan administratif ;
  - Présence ou non de PFM dans les municipalités participantes (date d'adoption) ;
  - Période couverte par les derniers plans d'action PFM (historique des démarches antérieures) ;
  - Localisation géographique et lien naturel avec les pôles de services et la ville-centre (notion de territoire vécu).
- **Partager une vision commune pour aller dans la même direction** - Le nombre de municipalités impliquées, l'étendue du territoire couvert, les dynamiques variables d'une région à l'autre et les enjeux propres à chacune des municipalités sont autant de facteurs qui posent un défi quand vient le moment de proposer une démarche collective. Pour en arriver à partager une vision commune, il est essentiel que l'ensemble des actrices et des acteurs impliqués :
  - Soient informés de l'intention de réaliser une démarche concertée;
  - Comprennent les objectifs ainsi que les avantages de la réaliser ensemble;
  - Puisse exprimer leurs besoins et fassent valoir leurs propres enjeux;
  - Perçoivent que la démarche aura des retombées positives concrètes dans leur milieu.

Pour ce faire, nous recommandons d'utiliser les outils de communication déjà en place dans le milieu qui permettent de rejoindre toutes les actrices et tous les acteurs concernés.



- Appropriation de la démarche, autant régionale que locale.
- Implication de la ville-centre et des pôles de services présents dans la MRC.
- Motivation des actrices et des acteurs à travailler ensemble et à unir leurs ressources.
- Circulation de l'information tout au long du processus auprès de l'ensemble des actrices et des acteurs et de la population.
- Volonté politique exprimée autant par la MRC que par chacune des municipalités participantes.
- Vision commune qui rallie le maximum d'actrices et d'acteurs.
- Coordination de la démarche assumée par la MRC.
- Définition claire et reconnue des rôles de toutes et tous (comités, personne élue RQF, responsable administratif, chargée ou chargé de projet).